

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1531

Artikel: Le progrès responsable
Autor: Escher, Gérard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le progrès responsable

Sauf renvoi en commission, le Conseil national entamera la semaine prochaine, en deuxième lecture, la révision de la Loi sur l'environnement GenLex, un projet esquissé dès le début des années nonante. Dans l'ensemble, les dispositions du projet (par exemple le régime d'autorisation, séparation des flux OGM/non OGM, lutte contre les fraudes, responsabilité) sont bienvenues et nécessaires. Technologie récente et sans doute dominante au XXI^e siècle, le génie génétique doit être encouragé sur le plan de la recherche par cette loi; mais ce n'est pas sûr.

Il circulait la semaine passée par courriel une pétition intitulée *Plaidoyer pour une recherche responsable*. Lancée par trois professeurs de botanique, elle alerte le parlement sur le fait que la version «dure» de la GenLex proposée empêcherait toute recherche de qualité en Suisse dans le domaine du génie génétique appliqué aux plantes et aux animaux. Le durcissement le plus médiatisé du projet de loi est la proposition par la commission Science Education Culture du Conseil national d'instaurer un moratoire de cinq ans sur la commercialisation d'OGM. Une minorité rose-verte veut même étendre le moratoire à la dissémination expérimentale, et ceci pour dix ans.

Le projet stipule notamment que les essais en plein air ne seraient autorisés que si les

expérimentations en milieu confiné ne permettent pas de recueillir les informations nécessaires. Ces essais devraient en outre apporter une contribution effective à la recherche en biosécurité transgénique. Les constructions transgéniques comportant un gène de résistance à un antibiotique seraient interdites.

La première condition sera toujours remplie. L'effet d'un gène introduit est analysé d'abord en laboratoire, où la température est stable, le vent absent et la nuit dure douze heures. Lors de la dissémination expérimentale - le dernier projet en Suisse de ce type n'était guère plus étendu qu'un lit à deux places - on teste en premier lieu la robustesse de l'effet dans les conditions variables d'humidité et de température qui caractérisent notre climat. Mais le projet de loi exige en même temps une contribution effective à la recherche en biosécurité. Si l'intention est louable, c'est probablement une erreur. En effet, la recherche en biosécurité doit se construire selon une logique propre; elle exige de la durée, de l'étendue sur le terrain qui dépasse la capacité d'une petite équipe académique. Une chose est de savoir si le gène transféré peut exercer son effet en plein air et affecter notre santé; mais une autre, bien plus difficile, est de connaître les interactions de la plante recombinante avec ses voisines et le sol.

Les chercheurs travaillent avec des prototypes. Le recours à des marqueurs de type «résistance à un antibiotique» est la règle pour les manipulations initiales au laboratoire. L'interdiction de ces marqueurs lors de plantations, même expérimentales, prévue dans le projet se fonde plus sur une «paix sociale» entre science et société que sur de risques réels. Prélevez de la terre dans l'alpage de votre choix; un bon tiers des microbes sera déjà résistant à des antibiotiques comme l'ampicilline - et ils l'ont été bien avant l'ère de la transgénèse, fruit de la guerre immémoriale que se livrent bactéries et champignons. La cité ne comprend pas pourquoi la science n'est pas prête - alors que la technologie le lui permet - à enlever le gène de résistance avant de passer à des disséminations expérimentales. La science, à son tour, ne comprend pas pourquoi cela poserait problème. Les scientifiques ont encore des choses à apprendre, certes. Mais le durcissement politique face à la recherche en génie génétique, constaté lors de la lente évolution de la GenLex, risque de mettre en péril un autre postulat important. La loi dit en effet que «conformément au principe de précaution, les dangers et les atteintes liés aux organismes génétiquement modifiés seront limités le plus tôt possible». Cet objectif ne peut être atteint sans l'appui de la recherche scientifique. *ge*

Pédophilie

Le cafouillage helvétique

La Suisse a géré le dossier des pédophiles présumés de manière catastrophique.

Les autorités d'abord. Mise au courant par le *FBI*, la police fédérale vérifie longuement les données reçues avant de se rendre compte qu'il incombe aux cantons de mener l'enquête. Premier retard. Mais pour la plupart, les polices cantonales ne bénéficient ni des compé-

tences techniques ni des effectifs suffisants indispensables à une investigation efficace. Nouveau retard. Ainsi la police cantonale zurichoise refuse l'aide des collègues de la Ville de Zurich, pourtant rôdé en matière de criminalité informatique. Les enquêtes traînent en longueur. Alors que l'Allemagne boucle les visites domiciliaires et le séquestre des preuves en quatre jours, et

l'Autriche en un jour seulement, la Suisse piétine des semaines durant.

Les autorités toujours. Alertés par leur police, des pouvoirs locaux croient bon de suspendre des suspects en charge de fonctions publiques. Ce qui ne manque pas d'attirer l'attention des médias, la radio alémanique tout d'abord, puis l'inévitable presse dominicale toujours à l'affût d'un scoop.

Dès lors l'affaire est publique, la poursuite efficace de l'enquête impossible. La vindicte atteint des suspects qui se révéleront peut-être innocents.

Dans ce dossier, le fédéralisme policier a montré ses limites et des médias ont révélé une fois de plus leur échelle des valeurs: le tirage avant le sens des responsabilités. *jd*